

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 22 février 2023, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 16 février 2023

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Sylvain DUPLAY - Jocelyne PIZOT-GAGNAL – Julien BONNETON – Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : MM. Ludivine VIOLOT - Eric GALLOT - Marlène DI PIAZZA-TALLON - Jean-Claude DELARBRE - Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE

PROCURATIONS :
Mme Ludivine VIOLOT à Mme Mireille GILBERTAS
M. Eric GALLOT à M. Xavier MULLER
Mme Marlène DI PIAZZA-TALLON à Mme Martine NEDELEC
M. Jean-Claude DELARBRE à M. Alain SARTRE
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON
Mme Sarah VALLUCHE à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

ENVIRONNEMENT : RAPPORT SUR LES PERFORMANCES ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE 2021

En application des dispositions de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, le 16 septembre 2022, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Saint-Etienne Métropole a examiné le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable (RPQS) de Métropole relatif à l'année 2021. Ce rapport a été présenté en Conseil Métropolitain le 08 décembre 2022.

Le rapport annuel ainsi qu'une fiche récapitulative de l'activité pour chaque service sur le périmètre de la commune sont joints à la présente.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1413-1, D2224-3 et D2224-5,

Vu le rapport annuel joint.

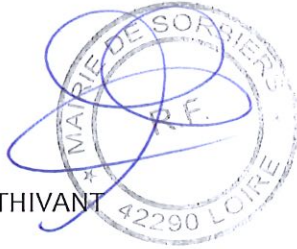
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport sur les performances et la qualité du service de l'eau potable de Saint-Etienne Métropole pour l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers , le 23 février 2023

La Maire,



Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.